

Paris, le 14 janvier 2010

## Tirer les leçons d'une regrettable erreur

La Commission européenne a donné son feu vert, peu avant la fête de Noël 2010, à la diffusion d'un agenda pédagogique destiné aux élèves du secondaire dans l'ensemble des pays européens. Ce document relevait d'une intention louable, étant destiné à initier ces élèves à diverses réalités institutionnelles européennes et à leur ouvrir les yeux, au-delà de l'Europe, sur les peuples du monde. Mais confectionné par un sous-traitant, il n'a manifestement pas fait l'objet d'un contrôle de qualité par ses commanditaires, puisqu'il donnait à ses lecteurs des informations nombreuses sur les fêtes religieuses propres à diverses religions du monde, à l'exception des fêtes chrétiennes.

En soi, une telle initiative crée légitimement un scandale. Elle ne heurte pas seulement les croyants des diverses confessions chrétiennes. Elle apparaît aussi comme un déni culturel, à tous ceux qui voient, à juste titre, dans les symboles chrétiens une expression de culture commune, faisant mémoire des racines chrétiennes comme une source essentielle des valeurs de l'Europe d'aujourd'hui, valeurs de liberté, de solidarité et de justice récemment mises à l'honneur par la Charte européenne des droits fondamentaux adoptée avec le Traité de Lisbonne en décembre 2009.

Entretemps la Commission européenne a exprimé ses regrets pour cette erreur, en particulier pour l'incohérence consistant à souligner l'importance des fêtes religieuses pour les divers peuples du monde, en omettant de relever cette importance pour les Européens eux-mêmes. Il faut prendre acte de ces regrets. Au moins cette erreur a-t-elle permis de confirmer combien les opinions publiques, dans les divers pays de l'Union européenne, sont sensibles à tout ce qui relie l'avenir à construire et l'héritage du passé, au plus profond de ce qui nous est commun.

Pour l'avenir justement, il est essentiel que les responsables politiques et administratifs au sein de la Commission européenne tirent les leçons justes de ce cet événement.

Une première leçon concerne la gouvernance et l'exercice des contrôles au sein de la Commission elle-même. Pour se prémunir contre l'accusation de mauvaise gestion, la Commission a renforcé depuis longtemps les procédures de contrôle touchant à la régularité financière des procédures, au risque de négliger les vérifications de qualité sur la substance. Les responsables politiques de la Commission et leurs entourages ne peuvent relire eux-mêmes la multitude des textes d'information et de communication. Au moins doivent-ils s'assurer de ce que les responsables administratifs, disposant de délégations étendues, ne se laissent pas envahir par l'obsession exclusive de la régularité financière et ne regardent pas la communication sur l'Europe comme un simple exercice de marketing.

Pour autant, la Commission, en tant qu'elle exerce une mission essentielle de communication sur l'Europe, exprimée en 19 langues et dans 27 pays, doit être encouragée à poursuivre, voire intensifier la promotion d'outils pédagogiques destinés à faire connaître aux jeunes

générations le sens du projet européen auquel les rattache l'appartenance de leur pays à l'Union.

L'erreur récente, reconnue par les responsables, ne doit pas conduire à renoncer à cette mission, au contraire. Rien ne serait pire par exemple que de mettre fin à la publication d'un agenda européen, voire de l'expurger de toute référence religieuse quelle qu'elle soit, comme cela semble avoir été suggéré par certaines réactions spontanées venant de la Commission, ou du Parlement européen. On donnerait ainsi raison à une prétendue « liberté religieuse négative », qui sous couvert de ne pas choquer ceux qui choisissent de ne pas croire, prive une majorité de citoyens à renoncer aux signes par lesquels ils se reconnaissent membres d'une même tradition. Pourquoi ne pas associer les religions et les communautés de conviction, selon l'expression même du Traité de Lisbonne, à la présentation des documents pédagogiques de grande diffusion ? On pourrait ainsi concilier pluralisme de croyances et attachement aux symboles culturels et religieux.

Jérôme Vignon  
Président des Semaines sociales de France